

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'ISSEL Département de l'Aude

En application de l'arrêté municipal n°2020/14 du 15/06/2020, le public est informé que l'enquête publique sur le projet de PLU la Commune d'ISSEL, prescrite du 17 février au 20 mars 2020 inclus, suspendue depuis le 18 mars 2020 en raison de la crise sanitaire Covid-19, reprendra **du 06 au 10 juillet 2020 inclus**.

Monsieur Edmond DE CHIVRE, Attaché territorial retraité, a été désigné **commissaire enquêteur** titulaire par le président du tribunal administratif de Montpellier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ISSEL, pendant la durée de l'enquête :

- Le lundi de 14h à 19h,
- Le mercredi et vendredi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête pourra également être consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'ISSEL aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'ISSEL (Rue de la Mairie – 11400 ISSEL).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.issel.fr

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à plu.issel@orange.fr. Elles sont consultables à la mairie et sur le site internet de la mairie, et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'ISSEL pour recevoir les observations, écrites ou orales du public **le Vendredi 10 juillet 2020 de 9h à 12h**.

MESURES SANITAIRES : Les personnes souhaitant consulter le dossier et/ou rencontrer le commissaire enquêteur devront se conformer aux mesures sanitaires affichées à l'entrée de la mairie et consultables sur le site internet.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie d'ISSEL au Tribunal administratif de Montpellier pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet www.issel.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. BENOIT, Secrétaire de Mairie, à la mairie d'ISSEL.

Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON